

**Convention sur la  
diversité biologique**Distr.  
GÉNÉRALEUNEP/CBD/COP/11/18  
27 août 2012FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION  
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Onzième réunion

Hyderabad (Inde), 8–19 octobre 2012

Point 5.4 de l'ordre du jour provisoire

**PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET DES GRANDS GROUPES***Note du Secrétaire exécutif***I. INTRODUCTION**

1. L'application efficace de la Convention et de son Plan stratégique 2011-2020 dépend de la participation aussi bien des parties prenantes que des communautés autochtones et locales. En atteste le fait que la plupart des décisions prises à la dixième réunion de la Conférence des Parties invitent la participation des parties prenantes et des communautés autochtones et locales concernées. Par conséquent, l'état d'avancement de la participation des parties prenantes est décrit dans les documents qui traitent de programmes thématiques et de questions intersectorielles spécifiques. En outre, les progrès accomplis pour assurer la participation des parties prenantes dans le contexte de la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité sont présentés dans le document UNEP/CBD/COP/11/16. Quant aux progrès accomplis pour assurer la participation des entreprises et mettre en oeuvre le plan d'action concernant la parité des sexes, ils font l'objet d'un rapport dans deux documents distincts (UNEP/CBD/COP/11/18/Add.1 et UNEP/CBD/COP/11/32 respectivement). Enfin, les progrès accomplis pour assurer la participation des communautés autochtones et locales font l'objet d'un rapport au titre du point 7 de l'ordre du jour (UNEP/CBD/COP/11/7).

2. Le présent document porte donc sur le suivi des décisions relatives à la participation des gouvernements sous-nationaux, des villes et autres autorités locales. Il prend également en compte la participation de la société civile aux processus de la Convention et à son application ainsi qu'aux activités de la Convention liées aux enfants et aux jeunes qui sont réalisées dans le contexte de l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP).

3. Outre ces questions, la Conférence des Parties est également invitée à examiner la recommandation 4/8 du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention relative à un Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement (UNEP/CBD/COP/11/4), qui avait été présenté au groupe de travail dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/10.

**II. GOUVERNEMENTS SOUS-NATIONAUX, VILLES ET AUTRES  
AUTORITÉS LOCALES**

4. Dans la décision IX/28, les Parties à la Convention ont reconnu la contribution essentielle des gouvernements sous-nationaux, des villes et autres autorités locales à la mise en oeuvre du Plan

/...

stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Un partenariat et une coopération accrues entre les gouvernements nationaux, sous-nationaux et locaux ont donné lieu à la décision X/22, qui a approuvé un Plan d'action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et autres autorités locales pour la diversité biologique et qui, dans le paragraphe 7, a prié le Secrétaire exécutif de rendre compte de la mise en œuvre du Plan d'action aux futures réunions de la Conférence des Parties. Le Plan d'action appuie le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. La participation des autorités locales et sous-nationales, au moyen des orientations fournies par les Parties, peut mobiliser des mesures et ressources additionnelles et complémentaires pour tous les programmes de travail et questions intersectorielles de la Convention, et elle a été l'objet de plusieurs initiatives de participants au Partenariat mondial sur l'action locale et sous-nationale pour la diversité biologique, une plate-forme pluripartite de Parties à la Convention, de réseaux d'autorités locales et sous-nationales, d'organisations du système des Nations Unies, d'ONG et de spécialistes. Le Partenariat mondial, en application des directives du Plan d'action, a créé deux organes consultatifs distincts (le Comité consultatif des villes et le Comité consultatif des gouvernements sous-nationaux) pour guider ses activités. De plus, la communauté universitaire a organisé URBIO, un réseau qui tient de grandes conférences tous les deux ans, tandis que plusieurs organisations du système des Nations Unies et organisations internationales sont également représentées au Partenariat mondial.

5. Les gouvernements locaux et sous-nationaux sont considérés comme de "grands groupes" par l'ONU (Action 21) comme par la CDB. Les résultats de la Conférence Rio+20 comprennent plusieurs paragraphes (134-137) sur la question, ce qui contribue au processus ébauché dans le présent document. La gouvernance de la diversité biologique et des services écosystémiques suppose des outils de politique générale et des mandats cohérents à tous les niveaux du gouvernement et relie les mandats complémentaires de la politique et de la planification nationales aux stratégies paysagères et aux cadres, à l'application et à l'action juridiques sur le terrain.

6. La force de ces liens est clairement illustrée dans le programme de travail de la Convention (voir le tableau ci-dessous).

<b>Programmes thématiques et questions intersectorielles</b>	<b>Influant sur le gouvernement local et/ou sous-national</b>
Diversité biologique agricole et sécurité alimentaire	Les paysages urbains et périurbains sont utilisés dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage des pays en développement en tant qu'option vitale pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire en cas de perturbation des systèmes de transport lors de catastrophes atmosphériques et environnementales extrêmes.
Diversité biologique des eaux intérieures	Les mandats de régulation de l'utilisation des terres des gouvernements locaux sont essentiels pour assurer la qualité de l'eau dans les villes. La gouvernance des bassins versants et hydrographiques ainsi que les modalités de paiement des services écosystémiques en matière de filtration des eaux et d'approvisionnement en eau relèvent normalement de consortiums de villes et d'États.
Diversité biologique au service du développement	Une grande partie des 3 milliards de personnes additionnelles qui verront le jour entre 2010 et 2050 seront des migrants installés dans des logements urbains et périurbains bon marché et taudis en Afrique et en Asie. L'urbanisation peut être un moteur d'ascension sociale : on estime que le nombre d'habitants vivant dans des taudis entre 2001 et 2010 a diminué de 6% à l'échelle mondiale et ce, grâce aux actions des municipalités (rapport ONU/DESA à l'Assemblée générale, 2011).
Changements climatiques et diversité biologique	Les actions au niveau local (comme la restauration des mangroves et des forêts fluviales et la création de réserves juridiques permanentes de terres aux piémonts et dans les estuaires) répondent d'une manière intégrée aux enjeux dans toutes les conventions de Rio et conventions relatives à la diversité

	biologique.
Communication, éducation et sensibilisation du public	Les municipalités sont le niveau de gouvernement le plus proche du peuple et ont plusieurs outils à leur disposition pour promouvoir la CESP ainsi que plusieurs partenaires potentiels - universités, écoles et entreprises. Les campagnes menées par des villes hôtes de la CdP de la CDB (Curitiba, Bonn, Nagoya et Hyderabad) montrent le potentiel de la sensibilisation à grande échelle et à impact élevé des citoyens de villes hôtes.
Espèces exotiques envahissantes	Les ports maritimes, les frontières terrestres et les aéroports sont les principaux points d'entrée des espèces envahissantes. La gestion et l'application des règlements de lutte contre les espèces exotiques envahissantes s'inscrivent très souvent dans le mandat des villes.
Aires protégées	Aux Etats-Unis d'Amérique et, vraisemblablement dans la plupart des pays développés, l'investissement consolidé de toutes les autorités locales dans les systèmes d'aires protégées est de trois fois celui des États et des gouvernements nationaux. Les parcs gérés par des gouvernements locaux et sous-nationaux contribuent également au bien-être des citoyens en offrant un accès à la nature à la plupart des citoyens du monde dont un grand nombre n'aurait sinon pas pu en jouir.
Utilisation durable de la diversité biologique	Les villes sont responsables de la majeure partie de l'utilisation des ressources et de la production de déchets dans le monde. Les gouvernements urbains et régionaux représentent normalement un grand pouvoir d'achat dans leurs juridictions et les achats publics écologiques peuvent donc avoir un effet marqué sur la manière dont les économies locales interagissent avec la diversité biologique.
Tourisme et diversité biologique	La gouvernance des destinations touristiques (y compris la santé de leurs écosystèmes) relève le plus souvent des organisations de gestion de ces destinations où les villes et les Etats jouent un rôle prépondérant. Les autorités locales peuvent également faire intervenir plus efficacement les investisseurs du tourisme privé dans les systèmes de récupération et les taxes pour les aires protégées comme pour la gestion de l'environnement.
Connaissances, innovations et pratiques - Article 8 j)	La plupart des communautés autochtones et locales résident aujourd'hui dans des villes. Leur influence de plus en plus grande sur l'urbanisme et la gestion des villes offre des possibilités de préserver leur patrimoine, y compris son lien avec la diversité biologique.

7. Plusieurs Parties à la CDB (dont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, l'Espagne, la France, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni, Singapour et l'Union européenne) ont informé le Secrétaire de la suite qu'elles avaient donnée au Plan d'action et de plus en plus reconnu le rôle essentiel que jouent les gouvernements locaux et sous-nationaux à l'appui de la CDB. Ces actions axées sur les gouvernements locaux et sous-nationaux auxquelles prennent normalement part des membres du Partenariat mondial comprennent l'élaboration d'outils, l'octroi de ressources et d'un soutien, le renforcement des capacités et la sensibilisation, la formation de partenariats, la promulgation de lois habilitantes et la création d'opportunités de travail en réseau, et ce, conformément au chapitre D du Plan d'action approuvé par la décision X/22. De plus amples détails de ces actions sont donnés dans le document UNEP/CBD/COP/11/INF/32, établi que celui-ci a été en réponse au paragraphe 7 de la décision X/22.

8. Comme le préconise le paragraphe 6 de la décision X/22, un deuxième sommet "Villes pour la vie" se tiendra les 15 et 16 octobre 2012 en parallèle avec la onzième réunion de la Conférence des Parties à Hyderabad (Inde), complété qu'il sera par une réunion des gouvernements, pour appuyer

l'application de la Convention sur la diversité biologique et démontrer l'engagement des gouvernements locaux et sous-nationaux partout dans le monde. Entre autres publications et, comme le demande la décision X/22 (paragraphe 6), les Perspectives des villes et de la diversité biologique seront lancées au sommet. Dans cette publication, qui combine science et politique, des scientifiques issus des quatre coins de la planète analyseront la manière dont l'urbanisation et la croissance urbaine influent sur la diversité biologique et les écosystèmes, transmettant aux décideurs des messages clés sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

9. L'ICLEI – Gouvernements locaux pour la durabilité, un réseau de plus de 1 200 villes dans le monde, s'est engagé à soutenir vigoureusement le Plan d'action dans le cadre d'un accord sans précédent conclu avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en vertu duquel il a détaché pour une durée de deux ans un expert afin de renforcer la capacité du Secrétariat d'appuyer les stratégies des Parties. En conséquence, la série d'ateliers de révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique organisés par le Secrétariat avec l'appui du Fonds japonais a bénéficié de la contribution accrue des gouvernements locaux. Une de ces ateliers, celui pour la région méditerranéenne tenu en janvier 2012 à Montpellier (France), a développé cette idée en intégrant la participation des gouvernements locaux et nationaux/provinciaux dans les stratégies régionales pour la diversité biologique, avec la création proposée d'un réseau d'autorités locales sur la diversité biologique méditerranéenne (MEDIVERCITIES). Ce modèle fournit un canevas pour l'organisation de réunions intégrées additionnelles dans l'avenir. Une approche similaire, axée sur la diversité biologique marine et côtière, sera élaborée par le conglomérat urbain de Brest Métropole Océane au sein du Réseau international des territoires des sciences de la mer (MarITIN).

10. Désireux de compléter le Plan d'action et de répondre à son exécution par les Parties, le Partenariat mondial sur l'action locale et sous-nationale pour la diversité biologique envisage de donner une réponse coordonnée au moyen de quatre plans d'exécution complémentaires, qui sera annoncée au sommet des villes à Hyderabad. La réponse des gouvernements locaux relèvera de l'ICLEI, celle des gouvernements sous-nationaux du Réseau des gouvernements régionaux pour un développement durable (nrg4SD), celle des milieux universitaires d'URBIO (un réseau scientifique mondial ouvert pour l'éducation et la recherche en vue de promouvoir la diversité biologique urbaine) et celle de l'ONU et des organisations internationales du PNUE.

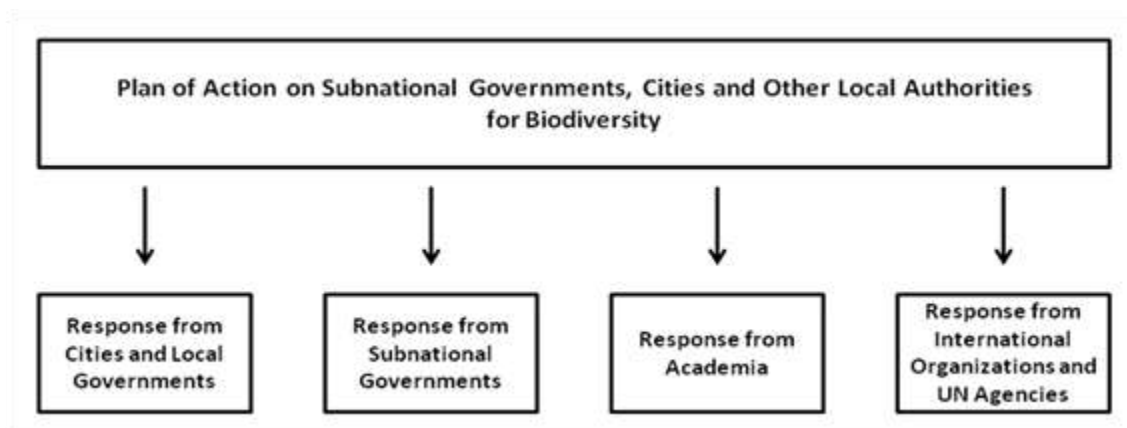


Figure : Illustration du groupement des parties prenantes qui élaborent des stratégies d'intervention pour compléter l'exécution par la CDB du Plan d'action

## II. PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

11. Le Secrétariat a continué de contribuer aux efforts déployés à l'échelle du système tout entier des Nations Unies pour épanouir les jeunes en adhérant et en participant au Réseau interinstitutions des Nations Unies sur l'épanouissement des jeunes. En 2011-2012, ce Réseau a contribué au Plan d'action quinquennal du Secrétaire général et à l'établissement d'un projet de plan d'action sur les jeunes à l'échelle du système. Le Secrétariat a participé, par voie de téléconférences, aux réunions ordinaires du Réseau ainsi qu'à sa réunion générale annuelle de 2011.

12. A l'appui des objectifs des Parties de sensibiliser les jeunes et de la faire participer à des actions permettant d'atteindre les objectifs de la Convention et du Plan stratégique, le Secrétariat a durant l'exercice biennal continué d'élaborer des ressources éducatives pour les enfants et les jeunes et d'en appuyer l'élaboration. Une contribution financière du gouvernement du Canada y a contribué et des travaux ont été effectués en partenariat avec des organisations et des réseaux concernés font l'UNESCO et la FAO.

13. En 2011 et 2012, les enfants et les jeunes ont contribué à la célébration de la Journée internationale pour la diversité biologique en participant à des manifestations liées à *L'Onde verte* pour la diversité biologique. Depuis qu'elle a été lancée en 2008, cette initiative a fait intervenir plus de 4 500 groupes de participants dans plus de 70 pays. Des organisations dans plusieurs Parties à la Convention sur la diversité biologique ont encouragé la participation à l'échelle nationale et sous-nationale. A l'échelle régionale, l'organisation japonaise non gouvernementale OISCA International a favorisé la participation d'écoles et de groupes dans les nombreux pays d'Asie où OISCA prend une part active aux activités de développement en milieu rural. En 2012, avec l'aide financière du Canada, des travaux ont été entrepris pour rénover le site Web. Et, avec l'aide financière du Canada également, le Secrétariat a commandité une étude de l'état actuel des connaissances sur le lien entre la santé des enfants et leur contact avec la nature.

14. Le Secrétariat a continué de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'élaboration pour les enfants et les jeunes de matériels d'apprentissage non formels en rapport avec la diversité biologique, l'environnement et le développement durable. Un Biodiversity Challenge Badge a été achevé et lancé<sup>1</sup>. Un guide d'introduction de la jeunesse à la diversité biologique est sur le point d'être publié. Le Challenge Badge a fait l'objet d'une campagne de promotion et mis à disposition par le biais de *L'Onde verte*, utilisé activement qu'il est par des membres nationaux de l'Association mondiale des guides et des éclaireuses pour éduquer les jeunes et les faire participer à des actions liées aux objectifs de la Convention. Un Challenge Badge sur le thème des forêts et un autre sur l'eau sont quasiment achevés. Dans le cadre de cette initiative conjointe, un concours d'art sur le thème des forêts a été organisé en 2011 pour célébrer l'Année internationale des forêts.

15. Au nombre des initiatives organisées avec l'appui des Parties à la Convention, l'initiative Go4BioDiv pour la jeunesse, financée par le gouvernement de l'Allemagne et l'UICN, a favorisé la participation de jeunes à la dixième réunion de la Conférence des Parties et, avec le soutien additionnel de l'UNESCO et le gouvernement de l'Inde, a préparé une initiative similaire pour coïncider avec la onzième réunion de la Conférence des Parties. Le Secrétariat a donné des avis et un appui à un réseau de jeunes dont un grand nombre ont pris part activement durant la dixième réunion de la Conférence des Parties à la conceptualisation et au lancement d'une initiative en faveur d'un Réseau mondial de la diversité biologique pour les jeunes (GYBN). La création du Réseau a été préparée par un comité de pilotage intérimaire composé de jeunes de treize pays.

16. Une réunion de démarrage a eu lieu du 21 au 27 août 2012 à Berlin en Allemagne pour lancer le Réseau, accueillie qu'elle a été par la NAJU (Association de la jeunesse allemande pour la protection de la nature). Cette réunion a essentiellement porté sur la création du GYBN et la préparation de jeunes à

---

<sup>1</sup> <http://www.cbd.int/doc/groups/youth/greenwave/biodiversity-challenge-badge-en.pdf>

leur participation à la onzième réunion de la Conférence des Parties, y compris des séances d'information sur la Convention sur la diversité biologique et les principales questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion. La vision du Réseau est de créer une plate-forme mondiale qui permettra à de jeunes écologistes des quatre coins du monde de communiquer pour collaborer à la protection de la diversité biologique. Le GYBN aspire à devenir une plate-forme de coordination internationale de la participation de la jeunesse aux processus de la CDB, qui permettra aux jeunes de faire part de leurs opinions sur les questions dont traite la Convention.

### III. PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

17. Pendant l'exercice biennal, le Secrétariat a pris part à des activités et initiatives consultatives de la société civile et leur a donné son appui tout en s'efforçant d'assurer la participation active de la société civile aux processus et réunions de la Convention sur la diversité biologique.

18. Les organisations non gouvernementales ont participé en qualité d'observatrices aux deux premières réunions du Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (ICNP 1 et ICNP 2), à la septième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes, aux quinzième et seizième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ainsi qu'à la quatrième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (WGRI 4).

19. À l'appui de la participation d'organisations non gouvernementales aux processus de la Convention, le Secrétariat a assuré la liaison avec l'Alliance pour le CDB qui sert de réseau de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations communautaires, de mouvements sociaux et d'organisations des peuples autochtones qui préconisent une participation améliorée et en connaissance de cause aux processus de la Convention sur la diversité biologique. L'appui du Secrétariat consiste à fournir un espace de réunion en marge des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, à organiser des séances d'information et à assurer une communication à intervalles réguliers avec le coordonnateur de l'Alliance.

20. En collaboration avec l'Alliance, trois numéros d'un bulletin pour la société civile, "Square Brackets", ont été publiés et distribués pendant l'exercice biennal. Ce bulletin a pour but de faciliter le dialogue entre les parties prenantes de la société civile sur des questions d'actualité relatives à la diversité biologique, d'un point de vue aussi bien politique (plaidoyer et prise de décisions) que pratique (application). Le cinquième numéro a été distribué en juin 2011 en marge de l'ICNP 1, le sixième publié en mai 2012 pour coïncider avec le WGRI 4 tandis que le septième sera publié à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

21. Pour renforcer la contribution de la société civile à l'application de la Convention et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, le Secrétaire exécutif a pendant l'exercice biennal conclu de nouveaux accords de coopération avec plusieurs organisations et réseaux de la société civile dont l'AEON Environmental Foundation, Birdlife International, le Comité japonais pour l'UICN, l'Organization for Industrial, Spiritual, Cultural Advancement International (OISCA International), RARE Conservation, la Sedna Foundation, l'Union for Ethical BioTrade (UEBT) et le World Future Council, outre de nombreux nouveaux accords passés avec des partenaires scientifiques, universitaires et onusiens.

22. À cet égard, le Secrétariat a oeuvré en partenariat avec l'AEON Environmental Foundation pour coorganiser le prix MIDORI pour la diversité biologique afin de promouvoir la participation du public à des actions positives en faveur de la diversité biologique. Ce prix qui est décerné tous les deux ans a été créé par l'AEON Environmental Foundation pour récompenser d'éminentes personnes qui ont contribué à la réalisation des objectifs de la Convention. Doté de 100 000 dollars pour chacun des trois lauréats tous les deux ans, le prix MIDORI aspire à devenir un prix environnemental consacré à la diversité biologique et aux objectifs de la Convention.

23. Le Secrétariat a également appuyé une initiative mondiale dont a été le pionnier et qu'a coordonné le Conseil danois de la technologie (DBT) avec l'aide financière du gouvernement du Danemark et de la Villum Foundation – World Wide Views (WWV) on Biodiversity. Grâce à l'aide financière généreuse du gouvernement du Japon, le Secrétariat a pu assurer la participation d'institutions de quinze pays en développement, principalement des organisations non gouvernementales, qui s'uniront à des partenaires des WWV dans d'autres pays pour se livrer à des consultations publiques sur les connaissances et opinions qu'a l'homme de la rue de la diversité biologique et des choix de politique et d'action. Le projet contribuera à la réalisation de l'objectif 1 d'Aichi ainsi qu'au renforcement de l'expérience des institutions participantes et des capacités qu'elles ont de faire des travaux similaires et de suivi. On trouvera de plus amples informations sur le site Web du projet<sup>2</sup>.

#### **IV. ÉLÉMENTS D'UN PROJET DE DÉCISION RELATIF À LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET DES GRANDS GROUPES**

24. À sa quatrième réunion, le groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention a élaboré la recommandation 4/8 sur un Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement (UNEP/CBD/COP/11/4), y compris un projet de décision aux fins de son examen par la Conférence des Parties.

25. La Conférence des Parties souhaitera peut-être aussi examiner les éléments additionnels suivants d'une décision, découlant des progrès mentionnés ci-dessus et dans le document UNEP/CBD/COP/11/INF/32 sur la mise en oeuvre à l'échelle locale et sous-nationale :

##### *La Conférence des Parties*

1. *Accueille avec appréciation* le rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en oeuvre du Plan d'action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et autres autorités locales pour la diversité biologique;

2. *Prend note* des recommandations de la première édition des Perspectives des villes et de la diversité biologique, en tant qu'évaluation des liens entre l'urbanisation et la diversité biologique et des opportunités y afférentes dont l'élaboration a été demandée dans le paragraphe 6 de la décision X/22;

3. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à fournir à leurs gouvernements locaux et sous-nationaux des orientations et des initiatives de renforcement des capacités afin d'élaborer, d'améliorer ou d'adapter des stratégies et plans d'action locaux et sous-nationaux pour la diversité biologique, ou d'intégrer la diversité biologique dans le développement durable, l'utilisation des terres et/ou le cas échéant les plans d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, conformément à leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, pour assurer une mise en oeuvre harmonieuse et cohérente du Plan stratégique et des objectifs d'Aichi à tous les niveaux de gouvernance;

4. *Invite en outre* les Parties, les organisations de développement et autres donateurs à soutenir les initiatives prises par les réseaux de gouvernements locaux et sous-nationaux qui complètent le Plan d'action et contribuent directement à la réalisation par les Parties des objectifs d'Aichi comme l'Initiative d'action locale pour la biodiversité de l'ICLEI et l'Initiative 'Cities in Biodiversity Hotspots' ainsi que les exercices d'évaluation TEEB aux niveaux local et sous-national;

5. *Encourage* les Parties à créer des systèmes d'indicateurs liés au Partenariat des indicateurs de la diversité biologique de la CDB, sur la base par exemple de l'Indice de la diversité biologique des villes et comprenant la recherche, la collecte et la diffusion de données aux niveaux local et sous-national, afin de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action, les empreintes écologiques des établissements urbains et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique en général, en particulier pour les cinquièmes rapports nationaux, et d'en rendre compte ;

---

<sup>2</sup> <http://biodiversity.worldviews.org/>

6. *Prie* le Secrétaire exécutif d'appuyer le Partenariat mondial sur l'action locale et sous-nationale pour la diversité biologique et ses activités, en tant que plate-forme efficace pour la coopération scientifique et technique, pour le renforcement des capacités et pour la diffusion de bonnes pratiques en vue de l'application locale et sous-nationale de la Convention, et de continuer à faire participer les autorités locales et sous-nationales à la série d'ateliers organisés pour réviser et actualiser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris des activités régionales, comme le réseau MEDIVERCITIES proposé par l'«Atelier régional méditerranéen pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans le bassin méditerranéen : coordonner l'action locale et nationale dans le bassin méditerranéen» tenu en janvier 2012 à Montpellier.

-----